

Figure 1. Localisation de la vallée de l'Isère (combe de Savoie), de la plaine de Magadino (Tessin) et de la Piana Rotaliana (Trentin).

Carte : L. Lorenzetti. Source : d'après le site www.d-maps.com.

Luigi Lorenzetti

Propriété foncière et organisation spatiale

La transformation de trois fonds de vallées de l'arc alpin (xviii^e-début xx^e s.)

A plusieurs reprises, les recherches historiques ont interrogé la capacité des régimes de propriété foncière d'influencer l'organisation de l'espace. C'est notamment le cas des études qui se sont penchées sur les aires de peuplement ou de colonisation, où la propriété a été lue comme un instrument aux mains des États pour organiser les formes d'appropriation et d'organisation des ressources territoriales, voire pour définir la composition des populations installées [Gosewinkel 2014 ; Morera 2019], mais aussi des approches pour qui le foncier est un indicateur des dimensions spatiales, temporelles, fonctionnelles et perceptives des systèmes territoriaux [Casanova et Helle 2012].

Le rapport entre les régimes de propriété et l'organisation de l'espace peut néanmoins prendre d'autres formes et suivre d'autres logiques. En effet, les modifications du régime de propriété peuvent résulter de changements de l'organisation de l'espace, liés à des variations climatiques, à la pression démographique, au cadre politique et socio-économique ou à des représentations culturelles de la construction territoriale. Dans les colonies de la Nouvelle-Angleterre (puis, aux États-Unis) notamment, l'appropriation foncière menée dans le cadre de la colonisation des « nouvelles terres » s'est faite sur la base du *township*, à savoir un modèle d'organisation de l'espace basé sur la partition géométrique du territoire à travers une grille orthogonale s'étendant d'est en ouest [Maumi 2007].

Ces rapides observations invitent à appréhender la relation entre les régimes de propriété et l'organisation spatiale à travers différents points de vue : en considérant la façon dont les formes de l'appropriation foncière influencent l'organisation de l'espace, mais aussi en vérifiant dans quelle mesure les variations des régimes de propriété peuvent être ramenées aux transformations de l'organisation de l'espace promues par les États et par les

collectivités locales pour y accroître leur contrôle ou y promouvoir des modèles productifs spécifiques.

Pour explorer ces pistes, l'analyse¹ qui suit prend en compte trois fonds de vallée de l'arc alpin ; la vallée de l'Isère (nommée aussi combe de Savoie) qui s'étend d'Albertville à Montmélian, la plaine de Magadino située entre Bellinzona et le lac Majeur (Tessin, Suisse) et la Piana Rotaliana, à la jonction de la vallée de l'Adige et du Val di Non (Trentin, Italie) (*fig. 1*). Entre le milieu du XVIII^e et du XX^e siècle, ces trois espaces ont fait l'objet de mesures d'aménagement qui ont modifié leur vocation économique et productive, ainsi que les formes d'appropriation foncière. Si les terres alluviales constituent très souvent les espaces privilégiés pour étudier les interactions entre l'Homme et la nature [Derex 2006 : 169], cet article examine les liens entre les formes d'appropriation foncière et les dynamiques d'organisation de l'espace. Il analyse aussi les mutations de la territorialité des fonds de vallée de l'arc alpin et son passage, entre le XIX^e et le XX^e siècle, d'un modèle d'intégration verticale avec les terres hautes contiguës à un modèle d'intégration horizontale avec les espaces urbains péri-alpins.

Ressources et valeurs productives des plaines alluviales alpines

L'historiographie a largement discuté les origines de la colonisation des hautes terres alpines au cours du Moyen Âge. De nombreuses traces indiquent le rôle crucial d'outils juridiques tels que les tenures héréditaires (*Erblehen*) avec lesquelles le milieu seigneurial (laïque comme ecclésiastique) a encouragé la mise en valeur des terres hautes, jusqu'alors occupées par des implantations sporadiques et temporaires. Ce mouvement de colonisation² a concerné une large partie de l'arc alpin durant l'époque médiévale et a donné lieu à des formes multiples d'appropriation de l'espace comme les *mas* en Savoie et dans le Dauphiné [Mouthon 2019] ou les *Schweighöfe*³, fondés dans diverses régions des Alpes suisses, autrichiennes et bavaroises [Obermair et Stamm 2019].

En revanche, les basses terres des grandes vallées alluviales sont restées à l'écart des mouvements de colonisation de l'époque médiévale, la large majorité des habitats se situant sur les bordures et les coteaux des plaines pour

1. Article rédigé dans le cadre du projet de recherche *Propriété, ressources et construction territoriale. Les fonds de vallées dans l'espace alpin, 1700-2000*. Projet FNS n. 100011_165604 / 1.

2. Le cas le plus connu est celui des Walser, paysans germaniques qui, à partir du XIII^e siècle, ont essaimé du Haut-Valais vers le sud-ouest et le nord-est, en créant de nombreuses colonies de peuplement dans l'arc alpin central [Zanzi et Rizzi 1987 : 441-508].

3. Il s'agit d'exploitations rurales spécialisées dans la production laitière. Créées à l'initiative de seigneurs, ces fermes sont confiées à des éleveurs sous forme de tenure temporaire ou héréditaire. Elles servent avant tout à l'approvisionnement des maisons seigneuriales et, accessoirement, à l'écoulement de leurs produits sur le marché.

éviter leur insalubrité et les risques hydrauliques liés aux fleuves les traversant. Même les localités qui ont acquis des fonctions urbaines ont gardé, tout au long de l'époque moderne, une place assez marginale dans la géographie du peuplement alpin malgré leur localisation le long d'importantes voies de communication reliant le nord au sud des Alpes [Mathieu 1998 : 81-82].

Contrairement à la naturalité des terres hautes et des sommets, qui dès le XVIII^e siècle sont l'objet d'une valorisation esthétique [Walter 1991 ; De Rossi 2014], les zones humides des fonds de vallée alpins sont perçues comme des espaces, inutiles, nuisibles et peuplés par des populations oisives [Derex 2006 ; Morera et Morgan 2019]. C'est ce qu'attestent les descriptions des trois fonds de vallées retenus pour cette analyse, rédigées à la fin du XVIII^e siècle. Ainsi, aux yeux de l'ingénieur et géographe Jean-François Albanis Beaumont, celui de l'Adige apparaît parsemé de zones humides, de marécages et de petites îles à la merci des débordements du fleuve, composant un paysage où la terre ferme se fond avec les eaux [Franceschini 2016 : 251-252]. En outre, si d'une part les crues contribuent à fertiliser les sols de la plaine, de l'autre elles empêchent une exploitation agricole durable, seul le bétail y trouvant quelques surfaces herbagères pour se nourrir. Des constats aussi négatifs sont faits à l'égard de la combe de Savoie, « une plaine de 40 kilomètres de longueur sur 4 de largeur, à peu près inculte, ravagée de façon récurrente par les crues de l'Isère » [Guigues 1891 : 7], que le marquis Costa de Beauregard, proche des idées physiocratiques, décrit comme un espace stérile où les quelques misérables bestiaux qui y pâturent sont « [...] mal sains et misérables, & par conséquent, l'espèce est petite & dégradée [...] » [1774 : 269-270]. Des observations analogues sont faites à l'égard de la plaine de Magadino, dépeinte comme une terre « marécageuse, graveleuse et malsaine » à cause du paludisme qui y sévit⁴.

Ces images sont toutefois loin de rendre compte de la réalité écologique et territoriale de ces fonds de vallées alpins. En effet, tout au long de l'époque moderne ils font l'objet de multiples formes de valorisation productive. Dans la vallée de l'Adige, les attestations les plus anciennes de l'utilisation des terres alluviales datent de l'époque médiévale, lorsqu'on entame les premiers travaux pour contrôler le fleuve et assainir les terres les moins exposées à ses débordements. Au cours des siècles suivants, les terres vagues et les marais alternent avec les surfaces boisées et les pacages, mais les témoins décrivent aussi des vignes, des cultures de maïs, de mûriers et d'arbres fruitiers mentionnés par Goethe lors de son voyage vers l'Italie [Delle Cave 2016 : 314]. La combe de Savoie compte aussi d'amples surfaces productives, dont la blache (l'herbe des

4. Voir K. V. von Bonstetten, *Über die italienischen Ämter Lugano, Mendrisio, Locarno, Valmaggia und einige andere Gegenden der Schweiz in Briefen an eine Freundin*, Dokumentarische Neuausg. der 1. und einzigen Edition, Kopenhagen 1800-1801, Ascona, San Pietro 1982.

terres inondées, utilisée surtout comme fertilisant), le chanvre et le tabac⁵. À ces produits s'ajoute la vigne qui occupe de vastes portions des coteaux du versant *adret* [Gex 1943]. Enfin, même dans la plaine de Magadino, les témoignages mentionnent des aires marécageuses exploitées par les pêcheurs, mais aussi des pacages et des prés qui assurent une grosse production de fourrages pour le bétail des villages de la région entière [Solari 1982 : 6-8].

Longtemps, les formes économiques de valorisation des terres alluviales et les formes juridiques d'appropriation du sol se sont nourries mutuellement, contribuant à définir la formation et le fonctionnement des collectivités politiques locales et à structurer leur régime territorial. Dans ces espaces, la propriété collective et indivise des communautés locales côtoie la possession individuelle, souvent de type partagé, grevée de droits seigneuriaux ou d'usage. Ainsi, d'après le cadastre de 1738, plus du tiers du territoire de Sainte-Hélène-sur-Isère (commune de la combe de Savoie, qui s'étend de 300 m d'altitude en plaine à 2 200 mètres sur la crête du Lauzière) est situé sur la plaine alluviale et composé de terres collectives couvertes de bois. Un quart environ de ce territoire concerne des propriétés féodales incluant des bois et des prairies, le reste étant des propriétés partagées ou allodiales sous forme de prés et de terres cultivées [Tacca 2020]. De même, dans la plaine de Magadino aux centaines de propriétés particulières (totalisant près de 2 000 hectares), s'ajoutent les terres collectives des diverses communautés et corporations. La plus importante est celle des Borghesi de Locarno (près de 600 hectares), dont la coupe des foins est vendue aux enchères chaque année. En outre, avec deux autres communautés, cette corporation possède le droit de pâture (*erbatico*) du bétail sur une grande partie de la plaine. Ce droit collectif est exercé entre l'automne et le printemps, le reste de l'année ces terres restant à disposition de leurs propriétaires [Lorenzetti 2019a].

Cet enchevêtrement d'usages – commun à toute zone humide, aussi bien littorales qu'intérieures [Billaud 1985 ; Derex 2001 ; Scullier 2008 ; Franconne et Dubois 2010 ; Charpentier 2011] – traduit l'élasticité du statut juridique des aires alluviales et répond à la nécessité de s'accommoder de leur vulnérabilité face aux phénomènes naturels et des changements de leurs fonctions productives [Celi 2012 ; Bonazza 2016].

C'est la mise (ou non) en culture qui distingue, en quelque sorte, les terres collectives ou appartenant à des particuliers [Tacca *op. cit.* : 57]. En effet, l'abandon de l'*usus* peut favoriser la réappropriation collective de ces espaces et, par conséquent, la construction de la territorialité des fonds de vallée, qui repose sur la complémentarité productive avec les terres hautes des vallées adjacentes et sur les écarts des cycles végétatifs des divers étages altimétriques. Dans plusieurs communes de la combe de Savoie, cette verticalité apparaît dans

5. Voir M. Messiez, *La combe de Savoie autrefois*. Montmélian, La Fontaine de Siloé («La chronique de l'autrefois»), 2002, p. 75.

des territoires sans solution de continuité, qui s'étalent de la plaine alluviale – où se trouvent les pacages d'hiver – jusqu'aux alpages d'été situés aux altitudes supérieures. Ce type d'exploitation est situé à l'intérieur d'un système de hameaux dispersés sur les coteaux des territoires communaux et reliés aux aires de pâture par un ample réseau de chemins. Dans la plaine de Magadino, en revanche, cette intégration verticale se structure autour d'un territoire « segmenté », caractérisé par la présence, le long de ses coteaux et de ses bordures, de stations de plaine et de communautés de moyenne et haute altitude⁶. Leurs propriétaires organisent leur économie autour du nomadisme pastoral en alternant – selon divers rythmes cycliques – séjours en plaine, dans leurs villages et en altitude dans les alpages [Mondada 1941; Gschwend 1946; Richter 1975 : 18]. Enfin, dans la Piana Rotaliana, et plus généralement dans la vallée de l'Adige, les relations verticales s'organisent en fonction des caractéristiques géographiques et orographiques locales autour d'échanges de denrées agricoles avec les communautés de la Val di Non⁷. Dans ce système territorial, l'expansion des terres cultivées et des vignobles a soustrait au bétail des pacages, exacerbant l'antagonisme entre les bergers des vallées environnantes et les paysans de la plaine pour qui l'élevage est désormais relégué à un rôle secondaire étant donné la carence de pacages de plaine pour l'hiver, les pâturages d'été n'assurant pas les réserves de fourrages lors de mauvaises saisons [Coppola 2002 : 270]⁸.

L'époque des réformes

Au cours du XVIII^e siècle, les desseins des réformes politiques, juridiques et administratives qui traversent l'Europe des Lumières, ont croisé les réflexions élaborées par les agronomes et les physiocrates qui considèrent que le progrès agricole et la réforme du régime de propriété constituent des occasions d'expérimenter une nouvelle organisation de l'espace et de ses finalités productives [Vardi 2012 ; Stapelbroek et Marjanen 2012].

Appartenant à des États différemment perméables à ces instances, les fonds de vallées alpines sont inégalement affectés par ces mesures destinées

6. Ainsi, les habitants de Sonogno (919 m) possèdent des immeubles et des propriétés foncières dans les localités de plaine de Tenero, Cadenazzo, Gordola, San Antonino et dans les hameaux de Gaggiolo. Ceux de Lavertezzo (536 m) détiennent, en revanche, des propriétés de plaine à Cugnasco, Gerra, Gordola, Riazzino et dans les hameaux de Bugaro et Montedato.

7. Les surplus de la production de maïs de la plaine sont vendus aux populations de montagne pour acheter du blé dont la production demeurait déficitaire.

8. C'est notamment le cas du conflit qui éclate vers 1770 entre les communautés du val de Fiemme – revendiquant l'utilisation des marais de la région entre Caldaro et Termeno pour le pacage de leur bétail – et les communautés locales, qui souhaitent l'application des directives gouvernementales sur l'interdiction de la vaine pâture sur les terres vagues destinées à être cultivées [Coppola *op. cit.* : 270].

à promouvoir les changements agraires et à accroître la richesse, que ce soit du point de vue de la production agricole que de celui des rentes foncières [Jessenne et Vivier 2016]. Le cadastre réalisé par la monarchie autoritaire et éclairée de Piémont-Sardaigne entre 1728 et 1738, bien qu'inspiré par des projets de réforme fiscale (incluant la volonté de réduire les exemptions dont bénéficient la noblesse et le clergé) est aussi un outil de connaissance du territoire et de ses ressources [Guichonnet 1955; Baud *et al.* 2008; Zini 2015] comme un palimpseste dans lequel s'inscrit l'organisation agraire et sociale du royaume [Eynard-Machet 1993]. Dans la combe de Savoie, le cadastre a permis de recenser de façon détaillée la trame parcellaire de l'ensemble du territoire, tout en transférant la responsabilité des délimitations des communautés locales à l'État. Si dans le monde rural de l'Ancien régime les confins parcellaires étaient définis par l'usage, le cadastre général les a enregistrés durablement, tout en imposant un encadrement administratif auquel on a confié la construction d'un territoire fondé sur la certification de la propriété [Tacca *op. cit.* : 122-123]. En dépit d'un dessein politique et fiscal analogue, les cadastres réalisés à la même époque (et lors des décennies suivantes) dans les territoires de la juridiction du Prince-Évêque de Trente ont, en revanche, gardé un caractère plus « approximatif »⁹, reflétant les résistances de la population face aux tentatives de pénétration de l'administration habsbourgeoise dans la vie économique locale [Bonazza 2005]. Concernant la plaine de Magadino, le caractère évanescent de l'administration des cantons souverains de l'ancienne Confédération helvétique, puis, à partir de 1803, l'impuissance de l'administration cantonale tessinoise, ont entravé le projet de cadastre, lequel n'a finalement pris forme qu'à la fin du XIX^e siècle, après l'introduction, en 1855, de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune.

Le degré de connaissance du territoire fourni par les matrices cadastrales n'est pas sans conséquences sur le débat et sur les projets de modernisation agricole promus par la pensée agronomique et physiocratique, ainsi que sur l'ambition de réformer le régime de propriété seigneuriale, perçu comme l'expression des privilèges du monde féodal. Au XVIII^e siècle, dans les Alpes, comme d'autres contextes européens [Béaur 2006 : 90], l'offensive contre les droits d'usage a été concomitante des attaques contre les propriétés collectives. Toutefois, dans les fonds de vallées alpines c'est sur ces propriétés que la pression étatique s'est manifestée avec le plus de force, sans pour autant les transformer – comme le suggèrent les projets d'assèchement entrepris en France et en Angleterre au XVI^e et XVII^e siècles [Morera *op. cit.*] – en espaces

9. L'exécution des registres cadastraux est décrétée en 1759 par Marie-Thérèse mais leur réalisation n'est entamée que dans les années 1780 et celle des plans cadastraux au milieu du XIX^e siècle.

de colonisation, asservis aux métropoles et à leurs projets de peuplement¹⁰. En Savoie, le décret de 1771 concernant l'abolition (avec indemnisation) des droits seigneuriaux est conçu comme une mesure indispensable pour promouvoir le progrès de l'agriculture et la prospérité du pays. Les fiefs et les droits féodaux sont tenus responsables «de la ruine et de la dépopulation du pays». En outre, on estime que «ces surcharges dégoûtent de la possession des biens fonds les personnes aisées qui sont seules en état de les faire valoir» [Bruchet 1908 : 24-46]. Dans la combe de Savoie, comme dans le reste du royaume de Sardaigne, de nombreux affranchissements sont financés avec la vente des terres collectives des communautés, occasionnant un mouvement de privatisation de la propriété foncière dont les bénéficiaires principaux sont surtout issus des couches sociales les plus fortunées [Guichonnet 1969]. Finalement, une vingtaine d'années après l'édit d'affranchissement, environ un tiers des terres n'est toujours pas affranchi, un autre tiers a été remboursé et le dernier tiers affranchi sur le papier, mais pas encore payé [Bruchet *op. cit.* : LXXXIII].

Dans le Tyrol du sud aussi, la monarchie habsbourgeoise essaie d'accroître la production agricole en s'attaquant aux terres collectives en friche ou vouées au pacage. La mesure la plus importante est édictée en 1768 par Marie-Thérèse à travers une ordonnance¹¹ décrétant le partage des terres collectives en mesure d'être affectées à la production agricole [Leonardi 1991 : 33-34]. Dans les communes de la Piana Rotaliana, l'ordonnance concerne surtout les *ischie* – les terres humides gérées de façon collective – réparties entre les habitants s'engageant à les cultiver [Nequirito 2011 : 142]. Ainsi, en 1769, à Mezzocorona (une des communautés de la Piana Rotaliana), les membres de la *Vicinia* partagent toutes les terres susceptibles d'être cultivées. Seuls les marécages gardent leur caractère collectif à cause des difficultés à les rendre fertiles [Leonardi *op. cit.* : 33-34]. En 1777, ce sont les marais de la région de Pergine, à l'est de Trente qui sont partagés et asséchés pour étendre les terres agricoles [Coppola *op. cit.* : 263].

Tout en reflétant un projet économique et agraire destiné à accroître les superficies cultivées et la production agricole, ces mesures résultent d'un projet territorial et politique voué à affirmer l'unité nationale – un aspect amplement souligné dans le cas de projets d'aménagement des plaines alluviales suisses [Speich Chassé 2018 : 213 ; Bender 2004 : 55] et de la vallée de l'Adige [Heiss 2012]. Au même moment, ce projet vise à asseoir la souveraineté de l'État à travers sa relation directe avec les propriétaires de la terre [Morera *op. cit.*]. Ainsi

10. Aucun indice ne semble attester l'éviction des populations locales au profit de populations allogènes lors des travaux de mise en culture des plaines alluviales alpines.

11. La décision est confirmée par Joseph II qui, en promouvant le partage et la vente des terres communes, favorise la suppression du droit de pâture considéré comme entravant l'action des propriétaires voulant apporter des améliorations à leurs terres et accroître ainsi leurs rendements.

est concrétisé le lien établi par l'école physiocratique entre travail et appropriation du sol. En se fondant sur la conception de la propriété formulée par Locke [Garnsey 2013 : 165-166], les physiocrates estiment, en effet, que la propriété est « l'essence de l'ordre naturel » (et non une construction juridique) et que dans cet ordre, tout homme qui travaille une terre inculte pour accroître la production en devient le propriétaire [Steiner 1987 : 1121]. Ces économistes ont donné à la propriété « l'apparence de la naturalité, la réduisant à une chose physique » [Blaufarb 2019 : 70], excluant ainsi les éléments immatériels du droit ancien comme les droits féodaux et les rentes perpétuelles qui marquaient la division hiérarchique du droit de propriété [*idem* : 63-70]. En ce sens, la transformation du régime de propriété des terres alluviales de la combe de Savoie et de la Piana Rotaliana au profit de la propriété privée peut être vue comme la conséquence de l'essor d'une conception nouvelle des plaines alluviales, de leurs vocations productives et de leur organisation spatiale.

En revanche, la stabilité des régimes de propriété, qui caractérise l'organisation foncière de la plaine de Magadino du XVIII^e siècle jusqu'à la première moitié du XIX^e siècle, découle de l'absence de toute intervention destinée à accroître les superficies agricoles. En effet, les premiers projets de transformation des marais en terres agricoles élaborés au début du XIX^e siècle, durant le régime de la République helvétique (1798-1803), n'ont aucune suite. Il faut attendre la dernière décennie du siècle pour qu'ils resurgissent et la Première Guerre mondiale pour qu'ils aboutissent [Ceschi 1999 : 136]. Cette chronologie n'est pas sans relation avec la défense tenace du régime de propriété partagée concernant une large partie de ces terres. Pour l'économiste lombard Carlo Cattaneo, les obstacles majeurs aux réformes agronomiques et à la modernisation de l'agriculture ne sont pas de nature technique, mais plutôt juridique et coutumière puisqu'ils relèvent des pratiques collectives exercées sur les terres des particuliers [Grossi 1977 ; Ceschi *op. cit.* : 143]. Si le manque de ressources financières a certainement longtemps bloqué les projets d'assèchement de la plaine de Magadino, l'importance de la vaine pâture et la pluralité des usages des ressources de la plaine ont probablement alimenté les résistances de centaines de petits paysans, les pacages de la plaine représentant, pour eux, une ressource indispensable à leur bétail durant l'hiver [Lorenzetti 2019b]. La première loi tessinoise sur le rachat des droits de vaine pâture (la *trasa*) votée en 1806 reste en effet lettre morte en raison de la difficulté d'en définir la nature juridique, mais surtout à cause du conflit qui oppose les propriétaires fonciers – qui revendiquent le droit d'engraisser leurs terres dans la plaine pour en accroître la fertilité – et les détenteurs des droits de vaine pâture pour qui la fumure entrave le pâturage de leur bétail [*idem*].

Modernisation, régimes de propriété et organisation de l'espace

La relation entre les régimes de propriété et l'organisation spatiale dans les fonds de vallées de l'arc alpin change à nouveau avec la modernisation industrielle laquelle se traduit par des travaux d'endiguement des fleuves, d'assèchement des zones humides et de construction des lignes routières et ferroviaires, offrant aux localités desservies de nouvelles opportunités économiques [Scaramellini 2008].

Dans les trois plaines alluviales, ces travaux sont le produit d'un cadre juridique qui trouve son origine dans l'élaboration du principe de l'intérêt public. Ce principe, dans la France et l'Angleterre du ^{xvi}^e et du ^{xvii}^e siècles, est justifié par les bénéfices apportés aux Couronnes par l'aménagement des zones humides [Morera et Morgan *op. cit.*]. Au ^{xix}^e siècle, ce principe devient un outil permettant aux États libéraux européens d'atténuer le principe de la propriété absolue disséminé dans les législations nationales suite à la Révolution française et à travers le Code napoléonien. L'intérêt public permet aux États de décréter des expropriations pour réaliser des travaux et des infrastructures (correction des fleuves, construction de routes et de lignes ferroviaires...) nécessaires aux projets de modernisation. Au nom de ce principe, les administrations publiques imposent aux propriétaires la participation aux plans d'endiguement et d'assèchement à l'intérieur de formes d'association collective comme les consortiums. Ces plans représentent donc des laboratoires juridiques où les intérêts de l'État s'accordent avec ceux des propriétaires autour de l'utilisation des ressources foncières [Ingold 2017] et des formes de l'organisation spatiale et territoriale.

Dans les trois fonds de vallées alpins, les objectifs poursuivis sont similaires : faire face aux crues et à leurs dommages, accroître les superficies agricoles et la production de denrées, lutter contre les fièvres paludéennes et fixer la population locale grâce au travail. Néanmoins, l'endiguement des fleuves et les travaux d'assèchement des sols ont des répercussions sensiblement différentes sur leurs structures foncières comme sur l'organisation spatiale. Dans la combe de Savoie, l'endiguement de l'Isère réalisé entre 1829 et 1854 [Gex 1940 ; Agard 1942] et l'assèchement des zones humides accompli durant le troisième quart du ^{xix}^e siècle, entraînent une vague ultérieure de privatisation de la terre, notamment les propriétés communales, précédemment confiées aux particuliers à travers des contrats d'accensement. En effet, les coûts générés par les travaux d'entretien obligent les communes – souvent dépourvues de recettes et de moyens suffisants pour en assurer leur gestion courante – à vendre ces terres (et leur pleine propriété) à des particuliers [Tacca *op. cit.* : 199-215]. Ce phénomène est, en outre, favorisé par les prix bas des nouvelles terres asséchées. De nombreux paysans (dont des journaliers) accèdent ainsi à la propriété foncière [Gex 1940 : 55], renforçant le morcellement [Mériaudeau 1985 : 75-85 ; Vigier 1963 : 187] qui caractérise encore

le paysage agraire au milieu du xx^e siècle. Enfin, l'arrivée du chemin de fer dans la seconde moitié des années 1870¹² accélère la reconversion productive de la plaine qui, outre la croissance des superficies viticoles et de celles dédiées au maïs [Boulet 2014], connaît aussi le rapide essor de l'arboriculture fruitière (pommes) [Veyret-Verner 1944], des cultures maraîchères et de la culture du tabac, ainsi que de l'élevage bovin pour la production laitière dans le Grésivaudan [Agard *op. cit.* : 760]. L'élimination des prés vergers et l'assèchement des zones humides ont donc contribué à miner les anciennes relations verticales, au profit d'une agriculture marchande se structurant autour d'un système de relations horizontales avec les marchés urbains périalpins où s'écoule la production agricole locale.

Le lien entre l'émergence de la propriété privée absolue et l'intensification agraire au détriment des usages mixtes de la terre s'observe aussi dans la Piana Rotaliana où les aménagements hydrauliques réalisés entre 1849 et 1853¹³ anticipent la construction de la ligne ferroviaire Trente-Bolzano inaugurée en 1859 et l'assèchement de la vallée de l'Adige entamé dès 1868 [Ranzi et Werth 2016]. L'affranchissement des redevances féodales sur la terre (*Grundentlastung*), proclamé en 1848 par François-Joseph, ne semble en revanche pas avoir d'influence sur ces travaux. D'ailleurs, à l'instar d'autres contextes ruraux [Béaur et Chevet 2017], l'acquisition de la propriété éminente de la terre n'a pas d'incidence sur la condition des paysans ; elle n'atténue pas les inégalités concernant la distribution de la terre et la formation du revenu agricole. Sans pouvoir attribuer à la réforme de 1848 un effet direct, la vocation agricole de la Piana Rotaliana subit néanmoins une transformation de taille dans les années suivantes. La polyculture traditionnelle est abandonnée, au profit de l'agriculture intensive basée sur la viticulture et l'arboriculture fruitière [Diamantini et Cribari 2014]. Dans ce contexte, les travaux d'endiguement de l'Adige [Heiss *op. cit.* : 165, 168] et de la ligne ferroviaire du Brenner représentent des instruments d'unification territoriale, consolidant sa vocation viticole, sans pour autant modifier sa structure foncière, marquée par la petite propriété paysanne et par de très hauts degrés de morcellement foncier. Quant à l'habitat, il reste, comme dans la combe de Savoie, en bordures de plaine pour préserver les superficies productives.

Des dynamiques en partie différentes s'esquissent dans la plaine de Magadino où les travaux d'assèchement des terres alluviales ne modifient ni sa vocation agricole, ni sa structure foncière et ni son organisation spatiale. Le vaste dispositif juridique, mis en place dès le milieu du xix^e siècle pour

12. L'ouverture de la ligne ferroviaire Chambéry-Albertville date de 1879.

13. Il s'agit notamment de la déviation du parcours du fleuve Noce, un affluent de l'Adige, dont les crues provoquent de fréquents ravages des terres situées à son embouchure.

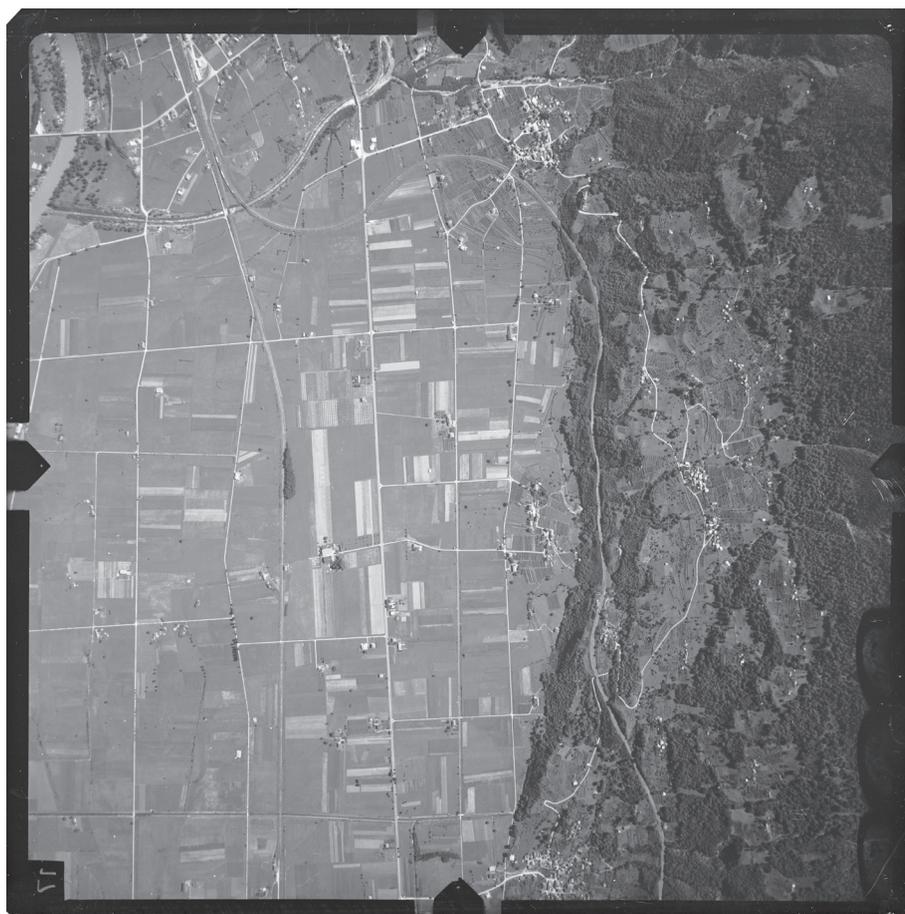


Figure 2. Vue aérienne de la plaine de Magadino (portion) dans la commune de Camorino en 1948.
 Photo : Office fédéral de topographie Swisstopo. Informations techniques : Image n.19485430290114 ;
 échelle: 1 : 22700 ; rotation: 62° ; altitude du vol : 4200 m.

moderniser l'agriculture de la plaine¹⁴ s'est longtemps heurté au principe du libre usage des terres par leurs propriétaires, consacré par le cadre juridique libéral [Manetti 1988]. Ses effets se font sentir que plusieurs décennies plus tard, lorsque les projets d'assèchement obtiennent l'appui technique et financier de la Confédération. Leur réalisation (1917-1945) suit le modèle de la

14. Outre la loi de 1853 sur l'abolition de la vaine pâture [Lorenzetti 2019b], le parlement cantonal adopte une série de normes comme l'obligation pour les communes d'assurer l'endiguement des fleuves, d'exproprier des terrains pour cause d'utilité publique, de partager des terres collectives des plaines alluviales susceptibles d'être cultivées et de recomposer des domaines à travers un remaniement parcellaire obligatoire [Ceschi *op. cit.* : 143-145].

colonisation intérieure vouée à l'agriculture capitaliste et à l'idéologie ruraliste de l'entre-deux-guerres¹⁵. L'assèchement est accompagné d'un vaste travail de remaniement parcellaire qui permet de réduire de façon significative le nombre de parcelles et de propriétaires¹⁶, sans pour autant arriver à imposer un modèle basé sur de grandes exploitations agricoles de type capitaliste consacrées à la céréaliculture extensive et à l'élevage intensif pour la production laitière. La colonisation intérieure a d'importants effets sur l'organisation spatiale de la plaine de Magadino¹⁷. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, on compte 45 fermes (*case coloniche*) installées dans la plaine, au milieu des parcelles les plus étendues (fig. 2).

Le modèle d'établissement concentré est désormais jugé non conforme aux principes de rationalisation du travail agricole en raison de la distance séparant les terres agricoles des habitations paysannes¹⁸. C'est, au final, le modèle de territorialité verticale basé sur le nomadisme individuel et familial entre les terres hautes et les terres basses qui entre dans la ligne de mire des aménageurs (ingénieurs agronomes et économistes) de la colonisation intérieure. Ainsi, « bien que ne pouvant pas prétendre à l'abolition complète de ces économies ambulantes, il faut néanmoins se persuader que le système de la colonie stable dans la Plaine doit être la base de la colonisation » [Camozzi *op. cit.* : 79]. Basé sur la normalisation des systèmes de conduction des exploitations paysannes, leur projet vise donc à amener les agriculteurs au centre des terres qui leur sont attribuées et à abandonner le système d'habitat polycentrique lié à une propriété foncière morcelée et dispersée [*idem* : 75].

15. Voir H. Bernhard, *L'Encouragement par la Confédération de la colonisation intérieure*. Rapport présenté au Département fédéral de l'économie publique par l'office de l'Association suisse pour la colonisation intérieure et l'agriculture industrielle à Zurich. Lucerne, Impr. Keller & Co, 1921. En Suisse, le mouvement de la colonisation intérieure, tel qu'il s'est développé durant la première moitié du xx^e siècle, correspond à un ensemble de mesures (politiques, administratives, techniques et infrastructurelles) destinées à créer de nouvelles terres agricoles et à améliorer celles qui existent afin de nourrir et loger, selon des principes de rationalité, un plus grand nombre de personnes. À l'origine de cette colonisation, il y a la réforme du régime de la propriété foncière, les mesures de remaniement parcellaire, ainsi que celles pour contrer le dépeuplement des campagnes et sauvegarder le principe de la nationalité [Lorenzetti 2018].

16. À la veille du remaniement parcellaire de la plaine, on comptait près de 12 000 parcelles réparties entre près de 3 500 propriétaires. Après le remaniement il n'existe plus qu'environ 4 000 parcelles réparties entre 2 300 propriétaires [Camozzi 1949 : 69].

17. Voir H. Fluck et B. Hans, *Il Piano di Magadino. I. I lavori di bonifica già compiuti e quelli in esecuzione. II. Lo stato attuale del problema di Colonizzazione*, Zurich, Association suisse pour la colonisation intérieure et l'agriculture industrielle, 1935.

18. Selon les intentions des aménageurs « il est clair que l'un des buts de la colonisation [de la plaine de Magadino] est la suppression des agglomérations de constructions [...] et qu'il ne serait pas raisonnable de croire que l'ensemble des terres assainies puissent être exploitées de façon rationnelle par les villages des coteaux » [Camozzi *op. cit.* : 80].

Conclusion

À l'intérieur du monde alpin, les fonds de vallées représentent des espaces particuliers du point de vue géographique, économique et juridique ; des espaces de transition entre la terre et l'eau [Derex 2001]. Pendant une grande partie de l'époque moderne, les différentes façons dont ces terres ont été appropriées et les fonctions productives qui leur ont été allouées ont répondu à la fluidité et à l'instabilité qui les caractérisent. À l'instar d'autres régions comprenant des zones humides [Morera *op. cit.*], ces trois fonds de vallées alpins sont soumis, dès le XVIII^e siècle, à des transformations liées à l'émergence des bureaucraties étatiques.

Les innovations de la pensée agronomique et la mise en cause des fondements de la propriété « imparfaite » ont déclenché un processus de transformation qui s'y est toutefois manifesté de façon inégale. Dans la combe de Savoie et dans la Piana Rotaliana les travaux d'assèchement des terres alluviales ont été accompagnés par des vagues de privatisation de la propriété foncière. Dans la plaine de Magadino, ces travaux – lancés plus tardivement – n'ont jamais remis en question la présence des propriétés collectives qui s'est cristallisée, dès le début du XIX^e siècle, dans l'institution des communes bourgeoises (*Patriziati*), propriétaires des terres collectives indivises héritées des anciennes communautés de voisinage [Caroni 1964]. Finalement, si le manque de capitaux (aussi bien publics que privés) a certainement contribué à retarder les travaux d'assèchement de la plaine de Magadino, ce ralentissement a été accru par le maintien des relations verticales reliant ses terres aux vallées supérieures adjacentes et par un régime pluriel de propriété répondant à leurs nécessités. La mise en culture de cette plaine alluviale, conçue dans le cadre du modèle de la colonisation intérieure, a donc accéléré la transformation de sa structure foncière et du système de relations qu'elle a entretenu, des siècles durant, avec les espaces montagnards environnants.

Luigi Lorenzetti
*historien, professeur, Laboratorio di Storia delle Alpi,
Università della Svizzera italiana, Mendrisio (Suisse)*

Bibliographie

- AGARD, Maurice**, 1942, « L'endiguement de l'Isère en Grésivaudan », *Revue de géographie alpine* 30 (4) : 701-771.
- BAUD, Dominique, Cecilia CASTIGLIONI et Claudine REMACLE**, 2008, « Le cadastre sarde : règlements, procédures et pratiques administratives », in A. Longhi (dir.), *Cadastres et territoires. L'analyse des archives cadastrales pour l'interprétation du paysage et l'aménagement du territoire*. Firenze, Alinea editrice: 96-121.
- BÉAUR, Gérard**, 2006, « Un débat douteux. Les communaux, quels enjeux dans la France des XVIII^e-XIX^e siècles ? », *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 53 (1) : 89-114.
- BÉAUR, Gérard et Jean-Michel CHEVET**, 2017, « Droits de propriété et croissance. L'émergence de la propriété "parfaite" et l'ouverture du marché foncier, moteurs de la croissance agricole », *Histoire & sociétés rurales* 48 (2) : 49-92.
- BENDER, Gabriel**, 2004, « Corriger le Rhône et les Valaisans : trois siècles de travaux et de débats », *Revue de géographie alpine* 92 (3) : 51-61.
- BILLAUD, Jean-Pierre**, 1985, « Les conflits pour l'aménagement du marais du Poitevin ou à qui appartient le local ? », *Économie rurale* 168 : 21-24.
- BLAUFARB, Rafe**, 2019, *L'invention de la propriété privée. Une autre histoire de la Révolution*. Paris, Champ Vallon.
- BONAZZA, Marcello**, 2005, « Catasto e conoscenza del territorio. Innovazioni tecnologiche e le scelte di governo nell'esperienza del teresiano trentino-tirolese », in L. Blanco (dir.), *Le radici dell'autonomia. Conoscenza del territorio e intervento pubblico in Trentino secc. XVIII-XX*. Milano, Franco Angeli: 25-50.
- 2016, « Gli argini del fiume come spazio conteso. Lotte giurisdizionali intorno al letto dell'Adige in età moderna », in V. Rovigo (dir.), *Il fiume, le terre, l'immaginario. L'Adige come fenomeno storiografico complesso*. Rovereto, Edizioni Osiride: 123-154.
- BOULET, Michel**, 2014, « De la Savoie paysanne à la "Ferme Savoie" ? », in D. Varaschin, et al., (dir.), *Histoire économique de la Savoie de 1860 à nos jours*. Genève, Droz (« Publications d'histoire économique et sociale internationale ») : 193-243.
- BRUCHET, Max**, 1908, *L'abolition des droits seigneuriaux en Savoie (1761-1793)*. Annecy, Imprimerie Herisson Frères.
- CAMOZZI, Giuseppe**, 1949, *Il Piano di Magadino*. Lugano, Bianchi Basilio.
- CARONI, Pio**, 1964, *Le origini del dualismo comunale svizzero. Genesi e sviluppo della legislazione sui comuni promulgata dalla Repubblica Elvetica con speciale riguardo allo sviluppo ticinese*. Milano, Giuffrè.
- CASANOVA, Laure et Cécile HELLE**, 2012, « Ce que les dynamiques foncières révèlent du devenir des territoires : éléments de prospective du sud-est français », *L'espace géographique* 41 (2) : 111-127.
- CATTANEO, Carlo**, 1851, *Su la bonificazione del Piano di Magadino. Primo rapporto a nome della Società promotrice*. Lugano, Tipografia della Svizzera italiana
- CELLI, Alessandro**, 2012, « Les Iles : territoire, société, économie », in G. Alfani et al. (dir.), *Storia economica*

- e ambiente italiano (ca. 1400-1850). Milano, Franco Angeli: 300-312.
- CESCHI, Raffaello**, 1999, *Nel labirinto delle valli. Uomini e terre di una regione alpina: la Svizzera italiana*. Bellinzona, Casagrande («Biblioteca di storia»).
- CHARPENTIER, Isabelle**, 2011, «Les marais maritimes des côtes nord de la Bretagne: un enjeu dans la valorisation de l'«l'inculte» au XVIII^e siècle», in C. Beck, et al., (dir.), *Usages et espaces communautaires dans les zones humides. Actes de la journée d'étude 2010*. Vincennes, Groupe d'histoire des zones humides: 25-34.
- COPPOLA, Gauro**, 2002, «Il consolidamento di un equilibrio agricolo», in M. Bellabarba et G. Olmi (dir.), *Storia del Trentino. L'età moderna* (vol. 4). Bologna, Il Mulino: 259-281.
- COSTA DE BEAUREGARD, Alexis**, 1774, *Essai sur l'amélioration de l'agriculture dans les pays montueux et en particulier dans la Savoie*. Chambéry, Imprimerie M. F. Gorrin.
- DELLE CAVE, Ferruccio**, 2016, «Natura, cultura e paesaggi nei viaggi attraverso la bassa Atesina», in V. Rovigo (dir.), *Il fiume, le terre, l'immaginario. L'Adige come fenomeno storiografico complesso*. Rovereto, Edizioni Osiride: 313-323.
- DEREX, Jean-Michel**, 2001, «Pour une histoire des zones humides en France (xvii^e-xix^e siècle). Des paysages oubliés, une histoire à écrire», *Histoire & sociétés rurales* 15 (1): 11-36.
— 2006, «L'histoire des zones humides. État des lieux», *Études rurales* 177: 167-178.
- DE ROSSI, Antonio**, 2014, *La costruzione delle Alpi. Immagini e scenari del pittoresco alpino (1773-1914)*. Roma, Donzelli.
- DIAMANTINI, Corrado et Vincenzo CRIBARI**, 2014, «Dalla campagna alla campagna. L'evoluzione dell'uso del suolo agricolo nel territorio periurbano a nord di Trento», in *Atti della 18a Conferenza nazionale ASITA*, Firenze, 14-16 ottobre 2014. Milano, Asita: 423-430 (<<http://atti.asita.it/ASITA2014/Pdf/086.pdf>>).
- EYNARD-MACHET, Richard**, 1993, «Anciens cadastres et évolution des paysages. Cartographie historique de l'occupation des sols dans les Alpes de Savoie, France», *Revue de géographie alpine* 81 (3): 51-66.
- FRANCESCHINI, Italo**, 2016, «Le paludi dell'Adige. Diritti di sfruttamento e tentativi di bonifica tra XIII e XV secolo», in V. Rovigo (dir.), *Il fiume, le terre, l'immaginario. L'Adige come fenomeno storiografico complesso*. Rovereto, Edizioni Osiride: 251-272.
- FRANCHONNE, Magalie et Jean-Jacques DUBOIS**, 2010, «Documenter les zones humides: vers une meilleure compréhension des paysages d'eau du xix^e au xx^e s.», *Géocarrefour* 85 (1): 7-15.
- GARNSEY, Peter**, 2013, *Penser la propriété. De l'Antiquité jusqu'à l'ère des révolutions*. Paris, Les Belles Lettres.
- GEX, François**, 1940, «Le diguement de l'Isère dans la combe de Savoie», *Revue de géographie alpine* 28 (1): 1-71.
— 1943, «La vigne dans la combe de Savoie», *Revue de géographie alpine* 31 (4): 443-512.
- GOSEWINKEL, Dieter**, 2014, «Introduction. Histoire et fonction de la propriété», *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 61 (1): 7-25.

- GROSSI, Paolo**, 1977, *Un altro modo di possedere. L'emersione di forme alternative di proprietà alla coscienza giuridica postunitaria*. Milano, Giuffré.
- GSCHWEND, Max**, 1946, *Das Val Verzasca (Tessin): seine Bevölkerung, Wirtschaft und Siedlung*. Aarau, H.R. Sauerländer.
- GUICHONNET, Paul**, 1955, «Le cadastre savoyard de 1738 et son utilisation pour les recherches d'histoire et de géographie sociales», *Revue de géographie alpine* 43 (2): 255-298.
— 1969, «Les biens communaux et les partages révolutionnaires dans l'ancien département du Léman», *Études rurales* 36: 7-36.
- GUIGUES, Jules**, 1891, *Mémoire sur le diguement de l'Isère et de l'Arc dans le département de la Savoie. Construction du lit artificiel. Atterrissement des terrains domaniaux et projet de dessèchement de la vallée*. Grenoble, Allier père et fils.
- HEISS, Hans**, 2012, «Alla scoperta di un paesaggio immaginario. L'Adige tra natura, economia e nazione in Tirolo/Trentino nell'Ottocento», in V. Rovigo a cura di, *Il fiume, le terre, l'immaginario. L'Adige come fenomeno storiografico complesso*. Rovereto, Edizioni Osiride: 155-173.
- INGOLD, Alice**, 2017, «Terres et eaux entre coutume, police et droit au XIX^e siècle. Solidarisme écologique ou solidarités matérielles?», *Tracés* 33: 97-126.
- JESSENNE, Jean-Pierre et Nadine Vivier**, 2016, «Libérer la terre! Une Europe des réformes agraires (vers 1750-1850)?», *Revue d'histoire moderne et contemporaine* 63 (4-4bis): 27-65.
- LEONARDI, Andrea**, 1991, *Intervento pubblico ed iniziative collettive nella trasformazione del sistema agricolo tirolese tra Settecento e Novecento*. Temi, Centro di studi rotaliani Mezzacorona.
- LORENZETTI, Luigi**, 2018, «Enquêtes rurales et politiques de la montagne en Suisse, 1918-1945. Entre modernisation et idéologie ruraliste», *Histoire et sociétés rurales* 49 (1): 131-158.
— 2019a, «Gérer les terres, gérer les confits. Les terres des Locarnesi, XVI^e-XVIII^e siècles», in L. Lorenzetti, et al. (dir.), *Relire l'altitude: la terre et ses usages. Suisse et espaces avoisinants, XIII^e-XXI^e siècles*. Neuchâtel, Alphil Presses universitaires suisses: 57-76.
— 2019b, «Beni comuni e diritti d'uso nelle terre ticinesi dell'Otto e Novecento: i percorsi carsici della proprietà divisa», *Archivio Scialoja-Bolla. Annali di studi sulla proprietà collettiva* 1: 77-101.
- MANETTI, Stefano**, 1988, «Riforme agrarie e fondiarie nel Ticino dell'Ottocento. L'opzione privatistica», in E. Martinengo (dir.), *Le Alpi per l'Europa: una proposta politica. Economia, territorio e società, istituzioni, politica e società*. Milano, Jaca Book: 359-384.
- MATHIEU, Jon**, 1998, *Geschichte der Alpen 1500-1900. Umwelt, Entwicklung, Gesellschaft*. Wien, Köln und Weimar, Böhlau.
- MAUMI, Caherine**, 2007, *Thomas Jefferson et le projet du Nouveau Monde*. Paris, Éditions de la Villette.
- MÉRIAUDEAU, Robert**, 1985, *La propriété foncière en Savoie et Haute-Savoie. Évolution depuis 1914. Situation actuelle. Renouveau de l'appropriation collective feu de la propriété paysanne*. Grenoble, Institut de géographie alpine.

- MONDADA, Giuseppe**, 1941,
«La vita umana in relazione
all'ambiente (ValleVerzasca)»,
Der Schweizer Geograph.
Le géographe suisse 18 (2) : 33-38.
- MORERA, Raphaël**, 2019,
«Zones humides, conquêtes
et colonisations»,
Études rurales 203 (1) : 8-19.
- MORERA, Raphaël et John MORGAN**,
2019, «Les dessèchements
modernes : des projets
coloniaux? Comparaison
entre la France et l'Angleterre»,
Études rurales 203 (1) : 42-61.
- MOUTHON, Fabrice**, 2019,
«La survie et la transformation
du manse au bas Moyen Âge :
un phénomène montagnard ?
Savoie-Dauphiné, XII^e-XVI^e siècle»,
in L. Lorenzetti, *et al.* (dir.),
*Relire l'altitude : la terre
et ses usages. Suisse et espaces
avoisinants, XII^e-XXI^e siècles*.
Neuchâtel, Alphil Presses
universitaires suisses : 5-27.
- NEQUIRITO, Mauro**, 2011,
«Non abbiasi a vedere alcuno
ridotto in estrema misera e povertà».
*Beni comuni, proprietà
collettive e usi civici sulla montagna
trentina tra '700 e '900*.
Trento, Provincia autonoma di Trento.
- OBERMAIR, Hannes et Volker
STAMM**, 2019, «Alpine
Ökonomie in Hoch- und Tieflagen –
dans Beispiel Tirol im Spätmittelalter
und in Früher Neuzeit»,
in L. Lorenzetti, *et al.*, (dir.),
Relire l'altitude : la terre et ses usages.
Suisse et espaces avoisinants,
XII^e-XXI^e siècles. Neuchâtel, Alphil/
Presses universitaires suisses : 29-56.
- RANZI, Roberto et Kurz WERTH**,
2016, *Il fiume Adige da Merano
Borghetto nella carta
di Leopoldo de Claricini (1847)*.
Trento, Tip. editrice Temi.
- RICHTER, Michael**, 1975,
«La regressione dell'alpicoltura
in Val Verzasca», *Archivio
Storico Ticinese* 61 : 3-32.
- SCARAMELLINI, Guglielmo**,
2008, «Grandi fondovalle,
insediamenti alpini e spazio
rurale : una visione macro-regionale»,
Territorio 44 (1) : 15-20.
- SCUILLER, Sklaerenn**, 2008,
«Propriété et usages collectifs.
L'exemple des marais
de Redon au XVIII^e siècle»,
Histoire et sociétés rurales 29 (1) : 41-71.
- SOLARI, Renato**, 1982, *La bonifica
del Piano di Magadino*.
Bellinzona, Consorzio per
la bonifica del Piano di Magadino.
- SPEICH CHASSÉ, Daniel**,
2018, «La correction de la nature»,
in J. Mathieu, *et al.*, (dir.),
*Histoire du paysage en Suisse :
de la période glaciaire à nos jours*.
Neuchâtel, Livreo-Alphil : 205-220.
- STAPELBROEK, Koen et Jani
MARJANEN (dir.)**, 2012,
*The rise of economic societies
in the eighteenth century.
Patriotic reform in Europe
and North America*.
Basingstoke, Palgrave Macmillan.
- STEINER, Philippe**, 1987,
«Le projet physiocratique :
théorie de la propriété
et lien social», *Revue
économique* 38 (6) : IIII-II28.
- TACCA, Matteo**, 2020,
*La costruzione del territorio.
Proprietà e risorse
in un fondovalle
della Savoia (XVIII-XX secolo)*.
Thèse d'histoire.
Mendrisio, Università

- della Svizzera italiana,
Accademia di architettura.
- VARDI, Liana**, 2012,
*The Physiocrats and the world
of the enlightenment*.
Cambridge, Cambridge
University Press.
- VEYRET-VERNER, Germaine**,
1944, « La pomme dans
la combe de Savoie »,
*Revue de géographie
alpine* 32 (3): 465-473.
- VIGIER, Philippe**, 1963,
*Essai sur la répartition
de la propriété foncière dans
la région alpine. Son évolution
des origines du cadastre
à la fin du Second Empire*.
Paris, Sevpen.
- VIVIER, Nadine**, 2003, « Introduction »,
in M.-D. Demélas et N. Vivier (dir.),
*Les propriétés collectives face
aux attaques libérales (1750-1914)*.
*Europe occidentale et Amérique
latine*. Rennes, Presses universitaires
de Rennes (« Histoire »): 15-34.
- WALTER, François**, 1991,
« La montagne des Suisses.
Invention et usage
d'une représentation paysagère
(XVIII^e-XX^e siècle) »,
Études rurales 121-124: 91-107.
- ZANZI, Luigi et Enrico RIZZI**, 1987,
*I Walser nella storia delle Alpi.
Un modello di civilizzazione
e i suoi problemi metodologici*.
Milano, Jaca Book
(« Di fronte e attraverso »).
- ZINI, Nicola**, 2015, « Il catasto
teresiano e la "divisione"
dei comuni rurali nel Tirolo
di lingua italiana. Dalla
riforma catastale teresiana
ai regni napoleonici »,
*Studi trentini di scienze
storiche* 94 (2): 353-381.

Résumé

Propriété foncière et organisation spatiale.

La transformation de trois fonds de vallées de l'arc alpin (xviii^e-début xx^e s.)

Les réalités territoriales des fonds de vallées de l'arc alpin ont longtemps reflété les dynamiques naturelles et les formes juridiques d'appropriation et valorisation de leurs ressources. À partir du xviii^e siècle, l'émergence de la pensée agronomique et la mise en cause du régime de la propriété imparfaite ont compromis les équilibres de ces territoires et leur intégration dans les systèmes territoriaux de type vertical axés autour de la complémentarité productive et fonctionnelle entre les terres hautes et basses. En comparant les trois fonds de vallées alpins, cet article montre que la dissolution de ce modèle vertical a varié selon les contextes régionaux et selon les modèles de modernisation territoriale conçus et développés par les États.

Mots-clés: Alpes, assèchements, cadastres, fonds de vallée, ressources naturelles, systèmes de propriété, zones humides.

Abstract

Landed ownership and spatial organisation.

The transformation of three valley floors in the Alps (18th to early 20th Century)

The valley floor areas in the Alpine arc have long reflected the dynamics of natural forces and the legal forms governing the ownership and exploitation of their resources. From the 18th century onwards, the integration of these areas into vertical territorial systems based on the productive functional complementarity between upland and lowland was called into question by the emergence of agronomy and by critics of common property. Based on a comparison between three Alpine valley floors, this article shows that the dissolution of this vertical model has varied depending on the territorial modernisation models designed and developed by state governments.

Keywords: Alps, drainage, land register, valley floor, natural resources, property system, wetlands.